



PROJET D'ACTIVITE

2026-2027

Préambule

Porter nos valeurs coopératives, soutenir les projets pédagogiques, renforcer notre fonctionnement statutaire : tels sont les trois objectifs retenus par notre conseil d'administration pour élaborer notre projet d'activités 2026-2027. Notre projet doit être lucide et réaliste. Tout en étant ambitieux, il ne pourra se réaliser qu'à la mesure de nos moyens.

Ce projet découle de celui présenté par la Fédération Nationale de l'OCCE en 2025 proposant aux associations départementales de s'engager dans un temps d'évaluation de la place de la coopération dans notre activité.

Le conseil d'administration souhaite poursuivre les axes suivants auprès de ses établissements affiliés :

- Maintenir la formation à la pédagogie coopérative auprès des professeurs, que ce soit en circonscription, dans le plan de formation départemental de la DSDEN mais aussi pour soutenir et développer nos propres actions départementales (les Ecoles qui filment, Kami-Coop, Land art et poésie...).
- Poursuivre les actions en faveur des élèves, permettant ainsi de vivre cette pédagogie coopérative dans leurs classes, en intervenant davantage dans les classes ou auprès des équipes pédagogiques.
- Pérenniser la communication et la diffusion d'outils. Nous renforcerons notre aide aux établissements scolaires, que ce soit sur la plan pédagogique ou administratif.
- Entretenir la collaboration au sein du conseil d'administration et de l'union régionale Ile-de-France.

La vie associative



Autonomie et solidarité sont les valeurs de l'OCCE 92 regroupant **622 COOPERATIVES** scolaires en une seule et même association, qui accompagne la vie des établissements scolaires publics.

La gestion des ressources humaines

CLEMENTINE GUIGNEDOUX, animatrice pédagogique détachée de l'Education Nationale, a demandé le renouvellement de son détachement pour la rentrée scolaire 2026-2027.

La comptabilité du siège sera toujours confiée au **CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE SECRH**.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration n'est pas complet, nous chercherons à le compléter. En dehors des réunions statutaires, nous souhaitons poursuivre le travail en **COMMISSIONS PEDAGOGIQUES** pour réfléchir à la mise en place et à l'évolution de nos actions.

Nos salariées continueront à s'impliquer dans des chantiers nationaux :

- **FAIRE EQUIPE**
- **PORTE DISPARU**
- **ECORESPONSABILITE**
- **DOMINATION DISCRIMINATION**

La vie des coopératives



INTERVENIR AUPRES DES EQUIPES ENSEIGNANTES pour expliquer les bénéfices de la coopération et aider les collègues à mettre en place des **CONSEILS DE COOPERATIVE** par exemple.

SOUTENIR ET AIDER LES COLLEGES dans la mise en place de leurs projets coopératifs en lien avec les actions proposées par l'OCCE ou d'autres actions.

Très présents dans le premier degré, nous devons encore travailler au développement de **NOS VALEURS DANS LE SECOND DEGRE**.

Continuer à aider les collègues qui ont des difficultés pour clore les comptes de l'année écoulée en proposant **PLUS DE FORMATIONS**.

Obtenir avant le 31 décembre 2026 la totalité des **COMPTES-RENDUS FINANCIERS 2025-2026**. Pour cela, repérer les coopératives scolaires qui sont systématiquement en retard et les suivre en programmant des rendez-vous.

Continuer notre travail de suivi des **RELANCES DES AFFILIATIONS NON REÇUES** dans les délais statutaires pour parvenir ainsi à la saisie d'un maximum d'informations au moment de la venue du commissaire aux comptes et lui permettre d'avoir une vision réaliste de la vie de nos coopératives scolaires.

Nos formations



Juridique et comptable

Continuer les formations pédagogiques, comptables et juridiques des **NOUVEAUX MANDATAIRES** dans différentes villes du département.

Poursuivre nos interventions dans le cadre des formations des **NOUVEAUX DIRECTEURS**.

Répondre à toute demande d'intervention en réunion par les inspecteurs de l'Education Nationale. Intervenir dans les **REUNIONS DE DIRECTEURS** pour « sensibiliser » les équipes et répondre aux questions sur l'organisation et la législation des coopératives scolaires.

Formation des enseignants à la pratique de la pédagogie coopérative et à l'éducation à la citoyenneté

Continuer les formations autour de la pédagogie coopérative auprès des **CIRCONSCRIPTIONS DU DEPARTEMENT**.

Développer nos animations autour du **CONSEIL COOPERATIF, DE L'AMELIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE ET DE L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE** en utilisant les compétences des membres du conseil d'administration.

Solliciter les conseillers pédagogiques de circonscription pour :

- **CREER UN PARTENARIAT** dans le cadre de leurs animations pédagogiques ;
- leur présenter **NOTRE PLAN DE FORMATION**.

Augmenter nos animations autour des ressources pédagogiques auprès des coopérateurs et des équipes de circonscription.

Envisager des **ACTIONS SPECIFIQUES A DESTINATION DES FOYERS COOPERATIFS ET DES MAISONS DES LYCEENS** (Classe d'eau, Porté disparu, Consom'acteur autour de l'économie sociale et solidaire, etc.) pour insuffler une vie coopérative dans le second degré.

Accompagnement des coops



Contrôle des coopératives scolaires

L'association départementale poursuivra :

- La vérification des coopératives scolaires (légalité des pratiques comptables et juridiques) sur demande des mandataires, des inspecteurs de l'Education Nationale, ou à l'initiative de l'association départementale, à la demande de professeurs adhérents ou d'équipes pédagogiques.
- Le contrôle des coopératives scolaires sur demande du commissaire aux comptes et tirage au sort lors de l'assemblée générale départementale.
- L'aide fournie aux mandataires pour réaliser ou corriger leur bilan financier par voie électronique, téléphonique ou par visites dans les établissements scolaires.

Aide comptable et juridique

L'association départementale continuera d'accompagner les mandataires tout au long de l'année :

- Utilisation du logiciel **COMPTA COOP WEB** pour la comptabilité ;
- Utilisation de la plateforme de recueil de dons **ASSOCONNECT** ;
- Problématiques de banque avec **LA BRED** ;
- Dossiers de sinistre à transmettre à **L'ASSURANCE MAE** et la cotisation annuelle ;
- **REÇUS POUR DONS** des parents d'élèves ;
- Attribution d'une aide financière dans le cadre des **AIDES A PROJETS COOPERATIFS** avec l'organisation d'une commission au mois de janvier pour traiter les dossiers reçus ;
- **FINANCEMENT DES ACTIONS DEPARTEMENTALES** ;
- Reversement de l'argent récolté via la plateforme de la **TROUSSE A PROJET** ;
- **SUBVENTIONS** versées par les communes aux coopératives scolaires.

Ressources et prêts

L'association départementale continuera de mettre à disposition des coopératives scolaires :

- Des **RESSOURCES** sur le théâtre jeunesse, le cinéma, la poésie, le land art, le kamishibai ;
- Des **JEUX COOPERATIFS** ;
- Deux **MALLETES DE PRE-CINEMA** ;
- Du **MATERIEL DE PRISE DE VUE ET DE SON** ;
- Deux **LOTOS** ;
- Les nouveautés de **LIRE C'EST PARTIR** ;
- Des **KITS PEDAGOGIQUES** proposés par la Fédération Nationale de l'OCCE : les Droits de l'enfant, Porté disparu (6 espèces), Consom'acteur autour de l'ESS ;
- Les **AGENDAS COOPS** ;
- Les **OUTILS REALISES PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE** et téléchargeables sur notre site internet.

Communication de l'association départementale

L'association départementale continuera :

- Mettre en avant son activité sur le **SITE INTERNET** départementale qui est régulièrement mis à jour ;
- Envoyer par mail des **LETTRES D'INFOS** aux coopératives scolaires affiliées tous les deux mois ;
- Participer à des **FORUMS** organisés par les communes et les circonscriptions pour présenter les actions pédagogiques, les outils et les interventions pédagogiques.

Elle proposera à ses adhérents des **CAFES COOPERATIFS** sous forme de réunion informelle dans le but de faire connaître l'association et ses services au plus grand nombre.

Interventions pédagogiques

L'association départementale continuera de proposer des interventions :

- **PHILO** ;
- **JEUX COOPERATIFS** ;
- **CONSEIL DE COOP** ;

- **PORTE DISPARU ;**
- **EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ;**
- **KAMI-COOP ;**
- et répondra à toute demande formulée par les coopératives scolaires.

Elle poursuivra les co-interventions avec les collègues de **L'UNION REGIONALE ÎLE-DE-FRANCE** comme l'organisation d'un forum « **CAUSE DES ENFANTS** » dans un établissement scolaire de l'Île-de-France au mois de novembre 2026, ou « **REVE TA COUR IDEALE** » dans le 91.

Actions pédagogiques départementales



L'association départementale continuera à organiser des « **EVENEMENTS** » **FORTS** et des regroupements d'élèves respectant la **CHARTRE DE L'ECORESPONSABILITE DE L'OCCE** :

- **JOURNEES DE RESTITUTIONS** de nos actions avec les différents partenaires ;
- Participation à des **JOURNEES A THEME** dans les établissements scolaires affiliés.

L'association départementale poursuivra la promotion de la pédagogie coopérative :

- Participation à des **JOURNEES DEPARTEMENTALES ORGANISEES PAR LES IEN** en charge d'un dossier spécifique (EAC, école inclusive, etc.) ;
- **ACCOMPAGNEMENT DES CLASSES INSCRITES AUX ACTIONS** départementales, régionales ou nationales en allant rencontrer les élèves dans les classes ;
- **DEPLOIEMENT DE L'ACTION « PORTE DISPARU » EN CYCLES 1 ET 2 ;**
- Diffusion renforcée de la nouvelle action pédagogique **KAMI-COOP** ;
- Accompagnement des professeurs dans la mise en place de **CONSEILS DE COOP, DE PROJETS COOPERATIFS**, etc.